



# La Lettre du COEPIA

L'actualité de l'information publique : information administrative, données publiques, publication

N°51 - Janvier 2018

[gouvernement.fr/coepia](http://gouvernement.fr/coepia)

>> [Entretien avec Jean-Benoît Albertini : accès aux services publics sur le territoire et transition numérique](#) >> [Vers une stratégie nationale pour un numérique inclusif](#) >> [Progrès de l'administration numérique et persistance de fractures : baromètre du numérique 2017](#) >> [Réunion plénière du COEPIA du 30/01/2018](#) >> [Norvège : stimuler la transformation numérique du secteur public](#) >> [Actualité : agenda, initiatives](#)

ENTRETIEN : JEAN-BENOÎT ALBERTINI, COMMISSAIRE GÉNÉRAL À L'ÉGALITÉ DES TERRITOIRES (CGET)

## >> Accès aux services publics sur le territoire et transition numérique



Commissaire général à l'égalité des territoires (CGET), Jean-Benoît Albertini analyse ici la question de l'accessibilité des services publics à l'heure de la transition numérique, au défi de l'égalité des territoires. Il revient également sur les actions et dispositifs déjà à l'œuvre, et explique le rôle du CGET.

*« Il est de notre responsabilité de donner les outils à tous les territoires pour que leurs habitants ne subissent pas une fracture supplémentaire et trouvent un accès aux services numériques »*

Photo : D.R.

### Comment analysez-vous les inégalités territoriales pour l'accès aux services publics ?

J.-B.A. : Les inégalités territoriales pour l'accès aux services publics connaissent avec le numérique une nouvelle actualité. En effet, les réseaux possédant de nombreuses implantations territoriales sont directement impactés par le développement du numérique qui questionne la pertinence du maintien d'un réseau d'ampleur alors que les citoyens peuvent avoir accès aux services en ligne. L'usage des services à la population devient ainsi plus complexe à qualifier : les services se dissocient peu à peu des équipements traditionnels (accueil généraliste, grande enseigne spécialisée) et leur « présence » sur le territoire devient parfois moins justifiée. Pour ceux qui y ont accès, ces services deviennent disponibles de façon permanente et sans qu'il soit nécessaire de se déplacer. Mais dans le même temps, environ 20% de la population française est exclue des usages du numérique et ce mouvement tend à creuser un fossé générationnel et une fracture territoriale encore plus forte que précédemment. Le CGET travaille à ce que tous les territoires et tous les citoyens, quelle que soit la raison qui les en empêche, aient un accès aux services essentiels. Afin de répondre à ce défi de l'égalité des territoires, la notion d'accessibilité des services doit être reconsidérée selon le triptyque de l'accès (l'individu se déplace vers le service), de l'accès mobile (le service se déplace vers l'individu) et de l'accès à distance permis par le numérique (il n'y a pas de déplacement).

L'élaboration des schémas départementaux d'amélioration de l'accessibilité des services au public est une réponse à ce défi. A l'échelle de chaque département, sous la responsabilité conjointe du Préfet et du Président du Conseil départemental, les acteurs les plus importants en matière de services aux publics, dont les agences et opérateurs de l'Etat aux côtés des collectivités territoriales, sont invités à élaborer d'un diagnostic partagé des enjeux et des priorités en matière de services sur le territoire départemental, en se basant sur les besoins des acteurs locaux et des habitants.

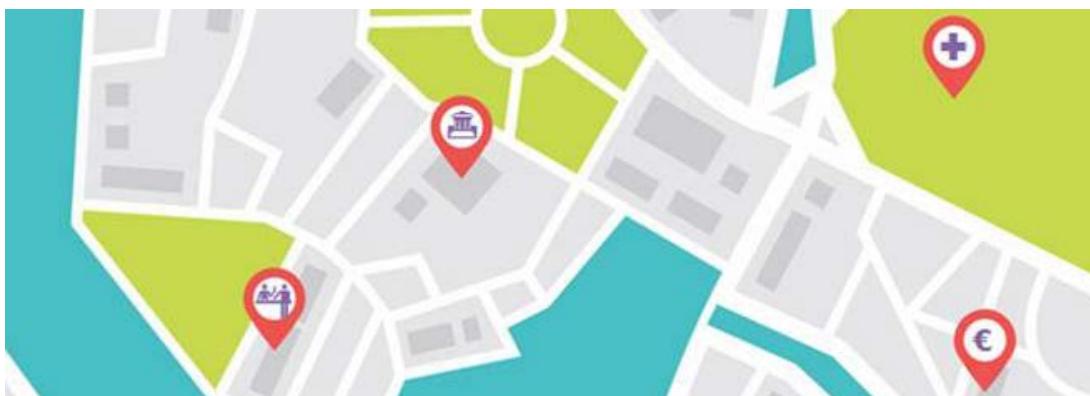


Image : Freepik

### Dans ce contexte, quels sont pour vous les enjeux de la transition numérique des administrations ?

**J.-B.A. :** Le numérique doit être perçu comme le moyen de simplifier l'accès et d'abolir les contraintes physiques d'horaires ou de distance qui jusqu'ici pouvaient constituer des freins pour certains usagers. Pour cela nous devons d'une part accélérer la couverture numérique des territoires par les réseaux fixes ou mobiles et d'autre part offrir, pour tous, des services en ligne plus nombreux et de meilleure qualité.

En ce qui concerne le premier objectif, le ministère de la cohésion des territoires est très impliqué dans les discussions en cours entre opérateurs et représentants des collectivités pour que 100% des Français bénéficient d'ici 2020 d'un accès à du bon haut débit (>= à 8Mb/s) et d'ici 2022 à du très haut débit (>=30Mb/s). Sans l'universalité de l'accès aux réseaux de télécommunication, il est vain de parler de transition numérique des administrations.

Quant au second objectif, il impose à nos organisations de nouvelles responsabilités. La dématérialisation des démarches administratives ne doit pas avoir pour conséquence d'exclure certaines catégories de la population. Il faut penser la numérisation de nos services dans une perspective d'inclusion et de complémentarité avec des services présents et quand cela est nécessaire, nous devons envisager de maintenir un accueil individualisé. Cela implique que nous soyons en mesure de réorganiser la nature et l'implantation des points d'accueil. C'est le sens de la démarche des schémas départementaux d'amélioration de l'accessibilité des services au public (cf. ci-dessus). C'est aussi ce à quoi nous travaillons dans le cadre du programme des Maisons de services au public (MSAP), qui permettent un accès accompagné aux outils numériques. Enfin, nous travaillons avec le secrétaire d'Etat au numérique à l'élaboration d'une stratégie nationale pour l'inclusion numérique afin que les usagers les plus éloignés du numérique puissent être accompagnés dans leurs démarches administratives et dans la prise en main d'Internet.

La transition numérique de la société implique également aussi que travaillions, au sein de nos organisations publiques, à une transformation de nos pratiques de travail. Nous devons favoriser le développement du télétravail au bénéfice du bien-être des salariés et de la productivité des organisations. Nous devons en outre innover dans nos relations entre administrations centrales et déconcentrées mais nous devons aussi nous rapprocher des collectivités pour organiser des systèmes d'informations plus transparents et plus sûrs pour les citoyens. Nous avons un rôle à jouer dans la construction d'une société numérique basée sur la confiance et nous devons être garants de la sécurité des données qui circulent dans les applications publiques et tout particulièrement du caractère inviolable des données à caractère personnel. Nous devons également veiller à la simplicité des services qui par exemple ne doivent pas contraindre un internaute à saisir plusieurs fois ses identifiants de connexion, selon qu'il s'adresse à une administration centrale, déconcentrée ou à une collectivité territoriale. C'est ce à quoi nous travaillons avec les services de la DINSI dans le cadre du programme de développement concerté de l'administration territoriale (DcANT).

Enfin, il faut considérer que le numérique doit être un outil d'amélioration de l'action publique dans la mesure où il permet une meilleure gestion de l'information, une plus grande capacité à traiter des données hétérogènes et surtout la mutualisation des développements, des outils et des données. C'est tout l'enjeu d'un Etat plateforme au sein duquel nous faisons valoir les intérêts des territoires.

// Le CGET

Le Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET) est un service de l'État placé sous l'autorité du

ministre de la Cohésion des territoires. Il appuie le gouvernement dans la lutte contre les inégalités territoriales et le soutien aux dynamiques territoriales, en concevant et animant les politiques de la ville et d'aménagement du territoire avec les acteurs locaux et les citoyens. Ses champs d'intervention sont interministériels : accès à l'emploi, aux soins et aux services au public, cohésion sociale, inclusion numérique, aide aux mobilités, attractivité économique, transitions écologique et numérique, redynamisation des territoires fragiles et des centres-villes en déprise...

Le CGET est issu du regroupement de la Délégation à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale (Datar), du Secrétariat général du comité interministériel des villes (SGCIV) et de l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (Acse).

Il a été créé par le [décret n° 2014-394 du 31 mars 2014](#).

Source : [www.cget.gouv.fr](http://www.cget.gouv.fr)



### Le CGET pilote la politique publique d'accessibilité aux services : quelles sont vos actions à ce titre ?

**J.-B.A.** : Le CGET participe à l'élaboration, à la mise en œuvre et au suivi des actions et des programmes destinés à renforcer les capacités des territoires, leur cohésion sociale et développement économique, dans une optique de durabilité. Pour ce faire, des travaux sont conjoints avec la plupart des ministères. Ils se déclinent selon différentes modalités : offre de service en matière de réflexion et de rationalisation de l'implantation territoriale des services de l'État et de ses opérateurs ; observation et l'analyse des dynamiques pour mieux les comprendre et mieux agir ; construction de projets en commun, construction des politiques publiques et leur animation avec les services déconcentrés de l'Etat (SGAR, préfetures et sous-préfetures, DDI...) ; soutien technique et financier à l'ingénierie de projet...

Le CGET porte également des politiques publiques qui s'adressent directement aux territoires, comme c'est le cas avec les schémas départementaux d'amélioration de l'accessibilité des services au public ou les Maisons de services au public.

### Plus particulièrement, comment les maisons de services au public (MSAP) peuvent-elles participer à l'inclusion numérique ?

**J.-B.A.** : Ces maisons ont vocation depuis 2014 à rendre accessibles à tous des services essentiels et de qualité. De l'information transversale de premier niveau à l'accompagnement de l'utilisateur sur des démarches spécifiques, les 1 200 Maisons de services au public articulent accompagnement humain et outils numériques. Elles assurent des médiations administratives, sociales et numériques, notamment pour les publics n'étant pas encore autonomes dans leurs démarches. Nous travaillons actuellement, avec le Secrétariat d'Etat au numérique et l'agence du numérique, à amplifier encore le rôle des MSAP en matière de développement de l'accès aux outils et aux pratiques numériques.

Notre objectif est d'améliorer l'accompagnement humain des usagers des services numériques, afin que chaque individu puisse bénéficier d'un appui par un agent formé et disponible. Il s'agit de faciliter les accès, notamment de permettre l'accès au droit des 20% des usagers incapables d'effectuer des démarches en ligne, quelle qu'en soit la raison, et des 28% qui ont besoin d'être accompagnés dans des lieux de proximité (source : baromètre du numérique 2016).

Concrètement, les MSAP aujourd'hui donnent accès aux outils informatiques et à leur utilisation en autonomie : ordinateur avec une connexion internet, imprimante et scanner a minima. Les agents d'accueil peuvent en outre accompagner les individus à l'usage de ces outils numériques. Ils peuvent également accompagner aux démarches en lignes, en particulier pour les opérateurs partenaires de la MSAP.

Demain, les MSAP pourraient accompagner plus systématiquement les individus vers leur autonomisation sur tous les usages d'internet, mettre à disposition plus d'équipement et du wifi, proposer des sensibilisations et des formations à la sécurité des données et des profils, aux outils bureautiques, aux réseaux sociaux, aux ordinateurs et aux smartphones... voire proposer des nouveaux services et notamment des services aux entreprises et artisans locaux.

Le chantier est vaste, il nécessitera des actions de formation et des investissements en temps et en finances. Il est en tout état de cause de notre responsabilité de donner les outils à tous les territoires pour que leurs habitants ne subissent pas une fracture supplémentaire et trouvent un accès aux services numériques.

// Jean-Benoît Albertini

Jean-Benoît Albertini a été nommé commissaire général à l'égalité des territoires le 6 septembre 2017.

Directeur de cabinet du ministre de la Cohésion des territoires, de mai à septembre 2017, Jean-Benoît

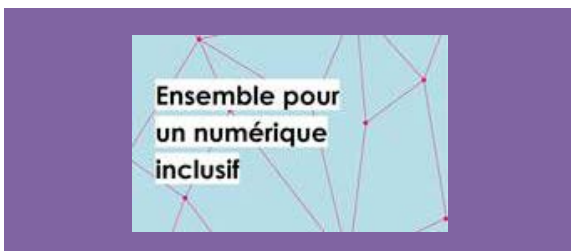
Albertini est docteur en droit, diplômé de Sciences Po et de l'ENA. Il a auparavant été préfet du Territoire de Belfort et de Vendée (2013-2017).

Jean-Benoît Albertini connaît bien les sujets liés à l'aménagement du territoire. Il fut, en effet, tour à tour directeur du cabinet du secrétaire d'État à l'Aménagement du territoire, adjoint au délégué à l'Aménagement du territoire et à l'action régionale, puis directeur de la modernisation et de l'action territoriale au ministère de l'Intérieur, de l'Outre-mer et des Collectivités territoriales.

[Retour au sommaire](#)

## INFORMATION ADMINISTRATIVE

### >> Vers une stratégie nationale pour un numérique inclusif



Le Gouvernement a annoncé en décembre 2017 la mise en chantier d'une stratégie nationale d'inclusion numérique.

Accompagner 13 millions de Français en difficulté face au numérique et à ses usages, telle est l'ambition du Gouvernement avec la future « stratégie nationale pour un numérique inclusif », annoncée à Bordeaux le 12 décembre 2017 par le Secrétaire d'Etat chargé du numérique, Mounir Mahjoubi.

Constatant les inégalités des Français face au numérique et reconnaissant le besoin d'accompagnement, l'objectif est double : « assurer l'égalité des citoyens et des territoires face au numérique, mais aussi participer à une stratégie économique vertueuse ».

#### Trois axes de travail pour bâtir cette stratégie

Trois axes de travail ont été retenus, confiés à des groupes de travail chargés d'élaborer la future stratégie nationale d'inclusion numérique de décembre 2017 à mars 2018.

Le premier d'entre eux vise à définir une typologie des situations d'exclusion numérique en fonction du profil des personnes concernées et du territoire. Pour cela, ils devront définir un « référentiel de diagnostic » permettant d'évaluer le niveau de compétence numérique de la personne mais aussi identifier les différents points d'entrée et d'accueil de ces publics dans les territoires.

Le second groupe aura pour mission de qualifier et de structurer l'offre d'accompagnement au numérique dans les territoires afin d'améliorer sa visibilité et de répondre au mieux aux besoins des usagers.

Enfin, le dernier groupe aura pour tâche de mobiliser les financements nécessaires, en déterminant les objectifs et dispositifs de financement existants et efficaces (par exemple, le chèque « Culture numérique APTIC), en identifiant de nouvelles sources de financement (organisations publiques et privées) et en définissant de nouveaux modèles de soutenabilité (en s'inspirant des avancées en matière d'innovation sociale ou encore de l'étude des solutions mises en place à l'international).

#### Adaptation aux spécificités locales

Enfin, cette stratégie d'inclusion numérique devra s'ancrer dans les territoires. Un quatrième groupe de travail est ainsi chargé de veiller à ce que les solutions proposées soient adaptées aux territoires, à leurs habitants comme aux acteurs locaux. Il examinera notamment les stratégies locales existantes pour s'en inspirer.

Pour en savoir plus :

<https://societenumerique.gouv.fr/strategie-nationale-pour-un-numerique-inclusif/>

Dossier de presse :

<https://www.numerique.gouv.fr/presse/dossiers-presse>

[Retour au sommaire](#)

## INFORMATION ADMINISTRATIVE

### >> Progrès de l'administration numérique et persistance de fractures : le

## baromètre du numérique 2017



Si les 2/3 des Français recourent à l'administration en ligne, près de 7 millions ne se connectent jamais à internet. Alors que le COEPIA conclue ses travaux concernant l'inclusion numérique des usagers, l'étude annuelle du CREDOC sur le numérique dans la société française vient d'actualiser plusieurs chiffres de référence.

Image : Freepik/Flaticon

L'enquête annuelle du CREDOC sur les conditions de vie et les aspirations des Français permet de faire un bilan régulier concernant l'équipement, les usages et compétences numériques dans la société. Etude de référence pilotée par l'Agence du Numérique, le CGE et l'ARCEP, ce « Baromètre du numérique 2017 » basé sur les réponses de 2 209 personnes, rend compte des pratiques numériques des Français âgés de 12 ans et plus, mais détecte aussi les inégalités d'accès ou de compétences, volontaires ou subies.

### Près des 3/4 des Français possèdent un smartphone

L'étude montre d'abord une progression très nette des smartphones, 73 % des Français en possédant un en 2017 contre 17% en 2011, et ce au détriment du téléphone fixe. Les téléphones mobiles en général se sont largement diffusés, 94% des Français en étant désormais équipés, soit un écart croissant de 8 points avec le téléphone fixe (86%, soit un recul de 2 points en un an). L'étude souligne que « le marché des terminaux mobiles est progressivement pris par les smartphones, au détriment des mobiles classiques. Depuis 2014, le smartphone est d'ailleurs l'équipement mobile le plus répandu ».

L'accès mobile progresse : 85% des Français ont accès à internet par leur ligne fixe et 71% par leur téléphone mobile. De plus, le smartphone apparaît désormais comme le terminal le plus souvent utilisé pour se connecter à internet (42%), devant l'ordinateur (38%) et la tablette (7%).

Le développement des usages de l'internet mobile permet d'expliquer cette progression des smartphones, notamment la navigation sur internet (64%), la consultation des courriels (60%), le téléchargement d'applications (55%), le visionnage de vidéos (44%).



Source : Baromètre du numérique, infographie, Agence du numérique, ARCEP, CGE.

### Les 2/3 des Français accomplissent des démarches administratives en ligne

Il ressort du Baromètre une nette progression des usages du numérique, en particulier de l'administration numérique.

Les trois quarts de la population française se connectent quotidiennement à internet (76% de la population de 12 ans et plus), signe du rythme soutenu et rapide de la numérisation de la société française.

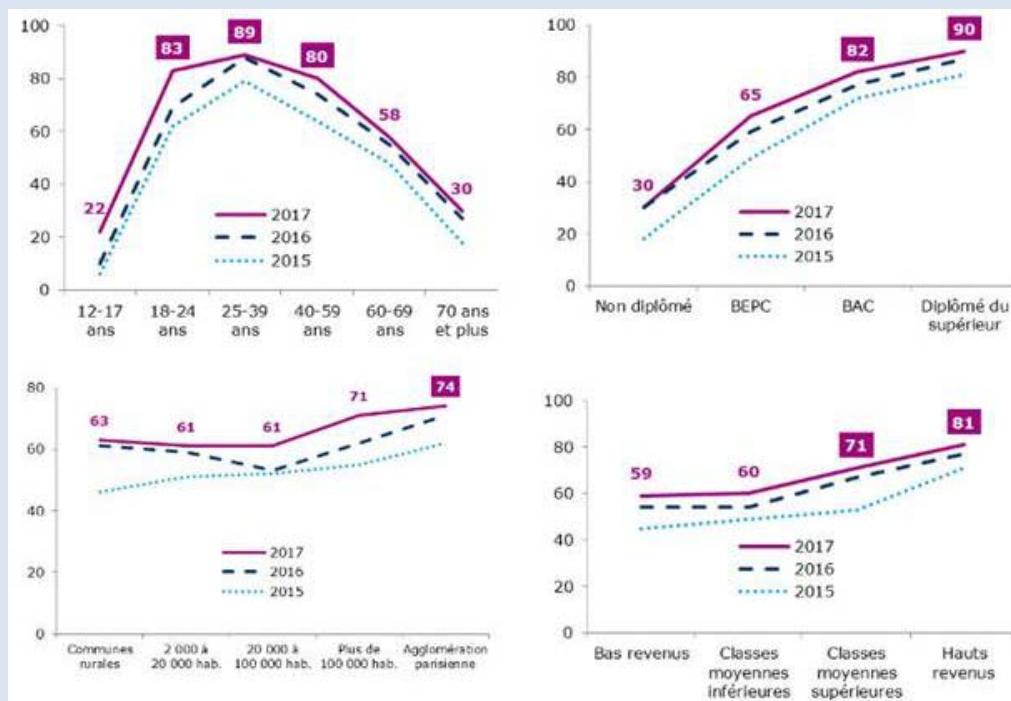
Dans la perspective de la transformation numérique de l'administration, signalons que deux personnes sur trois ont effectué une démarche administrative en ligne au cours des 12 derniers mois : la part d'individus effectuant des démarches administratives sur internet continue ainsi à progresser, s'élevant à 67% en 2017 (+ 5 points en un an). « La possibilité de réaliser de plus en plus de démarches administratives sur internet cumulée à un équipement de plus en plus fréquent poussent davantage les individus à passer par internet pour des démarches administratives », relève l'étude.

Il faut noter à cet égard que la France se situe au 9e rang européen selon Eurostat en 2016 concernant l'utilisation d'internet par les individus pour avoir des contacts avec les pouvoirs publics. La France se situe notamment derrière les pays nordiques comme le Danemark (premier, avec 88%), la Norvège (85%) et la Finlande (82%).

## // Recours à l'administration numérique : en détail

Qui sont les 67% de Français (2017) qui recourent à l'administration numérique ? Voici des éléments de réponse tirés de l'enquête 2017 du CREDOC.

Proportion d'individus ayant accompli une démarche administrative sur internet au cours des 12 derniers mois selon l'âge, le niveau de diplôme, la taille de l'agglomération et le niveau de revenus. Champ : ensemble de la population de 12 ans et plus, en %.



Source : CREDOC, Enquêtes « Conditions de vie et aspirations »

### Des fractures persistantes

Malgré ce fort développement du numérique, il faut relever qu'en 2017, 12% de la population âgée de 12 ans et plus, soit près de 7 millions de personnes, ne se connectent jamais à internet. Selon l'étude, « En moyenne, un tiers des Français s'estime peu ou pas compétent pour utiliser un ordinateur, soit 18 millions de nos concitoyens : ils sont 40% parmi les personnes ayant des bas revenus, 74% parmi ceux qui n'ont aucun diplôme, et tout de même 17% parmi les plus jeunes (moins de 18 ans). Plus de la moitié des Français (52%) déclare ne pas profiter assez des opportunités offertes par les nouvelles technologies dans leur vie de tous les jours. L'égalité d'accès aux démarches administratives en ligne reste un enjeu, avec 90% des diplômés du supérieur ou des 25-39 ans qui ont recours à l'administration en ligne, mais seulement 59% des bas revenus et 30% des non-diplômés ».

L'étude signale tout de même que 76% des adultes sont prêts à adopter les nouvelles technologies, surtout s'ils y sont progressivement formés.

Des efforts s'imposent donc pour permettre à l'administration numérique de servir davantage d'utilisateurs, même éloignés du numérique. C'est tout le sens des propositions qu'achève le COEPIA « pour n'oublier personne dans la transformation numérique des services publics ».

En savoir plus :

Présentation du Baromètre du numérique 2017, Secrétariat d'Etat chargé du numérique, novembre 2017  
<https://www.numerique.gouv.fr/inclusion-numerique/barometre-du-numerique-2017-les-francais-toujours-plus-adeptes-de-la>

[Retour au sommaire](#)

## TRAVAUX DU COEPIA

### >> Réunion plénière du 30 janvier 2018

Le COEPIA s'est réuni en formation plénière le 30 janvier 2018, sous la présidence de Bernard Pêcheur et en présence du Secrétaire général du Gouvernement Marc Guillaume.

[Validation des travaux 2017](#)

Ont été validés les quatre documents présentés par les formations spécialisées du COEPIA, en conclusion de leurs travaux 2017 :

- le rapport sur l'inclusion numérique des usagers ;
- le guide sur les consultations publiques sur internet ;
- le rapport sur la disponibilité des rapports publics sur internet ;
- le rapport sur le devenir des stratégies de publication.

Ils seront publiés prochainement dans leurs versions définitives et présentés dans la Lettre du COEPIA.

#### Premier semestre 2018

Trois chantiers ont été définis pour le premier semestre :

- l'information du public faisant intervenir des tiers ;
- faire connaître les publications de l'État à l'ère du numérique ;
- auditions des ministères et opérateurs sur les stratégies de publication.

[Retour au sommaire](#)

## INTERNATIONAL

### >> Norvège : stimuler la transformation numérique du secteur public



« Stimuler la transformation numérique du secteur public » : ainsi l'OCDE a-t-elle intitulé son étude de l'administration numérique en Norvège. Dans un contexte technologique et économique favorable, Oslo est invité par ce rapport à approfondir la transformation numérique de son secteur public.

L'OCDE a analysé la politique d'administration numérique en Norvège et publié ses conclusions en septembre dernier, sous le titre « Digital Government Review of Norway - Boosting the Digital Transformation of the Public Sector » (étude de l'administration numérique de Norvège - Stimuler la transformation numérique du secteur public). Le rapport invite la Norvège à ne pas se reposer sur ses acquis en la matière et sa prospérité économique, et à bâtir un « sentiment d'urgence » pour aller plus loin dans la transformation numérique du secteur public.

#### Des atouts pour la transformation numérique

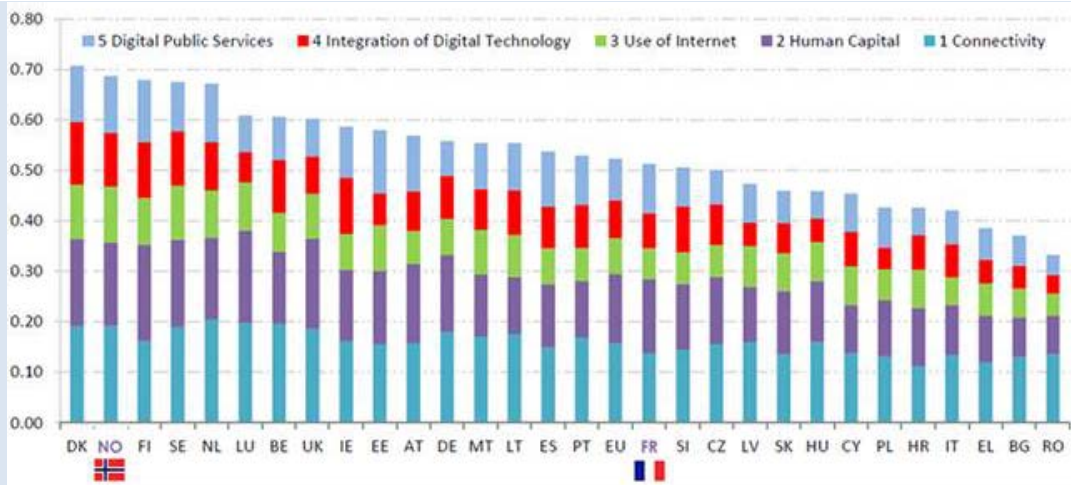
L'OCDE rappelle d'abord que la Norvège, comme les autres pays nordiques, fait partie des États les plus avancés du continent européen en matière numérique, ce qui crée des conditions favorables pour la transformation numérique dans le secteur public.

Ainsi le pays est-il classé au deuxième rang européen selon l'indice DESI 2017 pour l'économie et de la société numériques (« Digital Economy and Society Index »), établi par la Commission européenne pour une trentaine de pays du continent. Cet indice mesure le progrès du numérique selon cinq composantes : connexion, capital humain, utilisation d'internet, intégration des technologies numériques, services publics numériques. Il en ressort que la Norvège fait partie des pays les plus numériques d'Europe : elle est très bien placée dans le DESI 2017 pour la connexion à haut débit, l'utilisation d'internet, la numérisation des entreprises et les services publics numériques. Le score norvégien est également supérieur à la moyenne européenne en matière de compétences numériques.

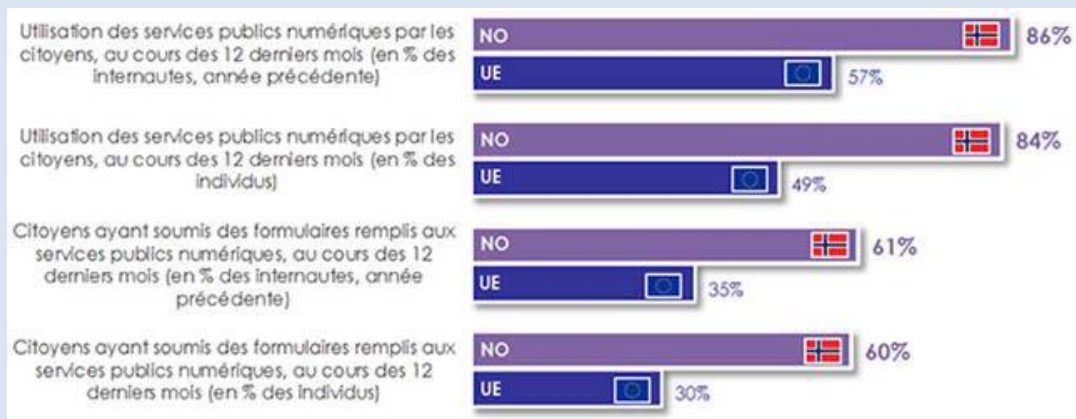
S'agissant plus particulièrement des services publics numériques, la Norvège est très bien notée en matière de prestations de services publics en ligne. Leur sophistication apparaît élevée selon l'indice européen.

Plus largement, la Norvège se classe au 18e rang mondial pour son administration numérique selon le « E-Government Survey 2016 » dressé par l'ONU, et au 14e rang des pays de l'OCDE pour l'ouverture et la réutilisation de ses données publiques (OURdata 2017).

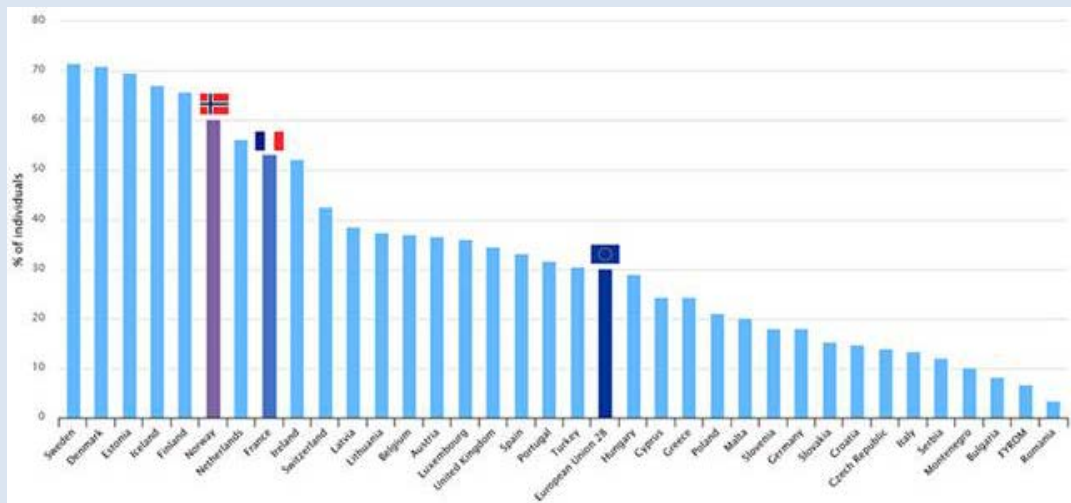
// Indice économie et société numériques (DESI) en Europe : classement de la Norvège (2017)



// Indicateurs sur l'administration numérique : profil de la Norvège (DESI, 2017)

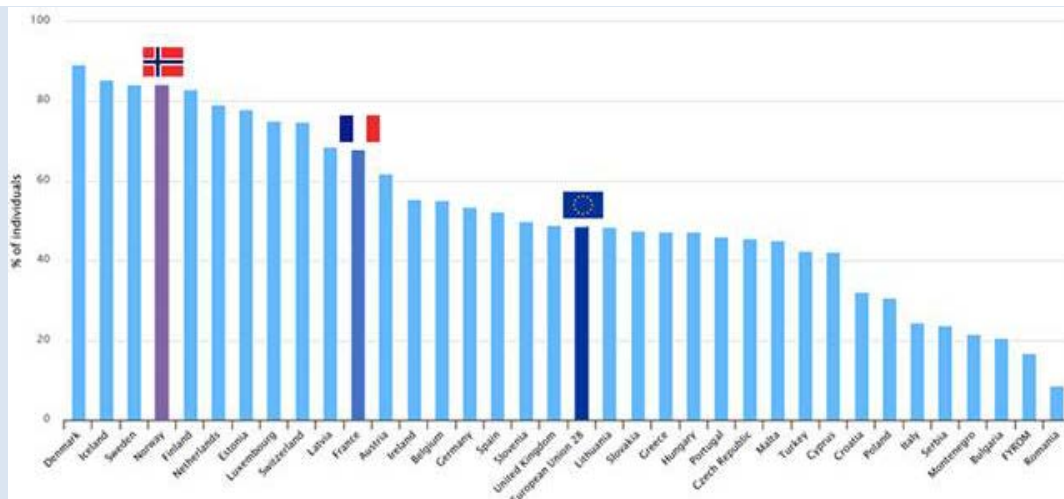


// Individus ayant soumis des formulaires remplis aux administrations par internet, au cours des 12 derniers mois (DESI, 2017)



// Individus ayant interagi avec les administrations par internet, au cours des 12 derniers mois (DESI, 2017)





Source : Commission européenne, Digital Economy and Society Index (DESI), 2017  
<https://ec.europa.eu/digital-single-market/digital-scoreboard>

### Créer un « sentiment d'urgence » pour aller plus loin

L'OCDE signale que « La soutenabilité de ce positionnement privilégié obtenu dans les classements internationaux nécessiterait, cependant, non seulement le développement continu des conditions structurelles exigeant des améliorations permanentes, mais aussi de créer un sentiment d'urgence dans le contexte norvégien pour maintenir la volonté de faire progresser davantage la transformation numérique du secteur public. Cela serait nécessaire pour mieux répondre aux besoins en constante évolution et aux attentes d'entreprises et de citoyens numériquement sophistiqués et "prêts", et de faire face stratégiquement aux défis futurs liés au financement de la protection sociale, à l'inclusion sociale et à la croissance économique. Construire ce sentiment d'urgence contribuerait également à renforcer la position de la Norvège en ce qui concerne sa participation aux mécanismes de collaboration régionale, tels que le Conseil nordique et l'Espace économique européen ».

### Gouvernance, gestion des TIC, service axé sur l'utilisateur, service public basé sur les données

Le « Digital Government Review of Norway » de l'OCDE entend aider le gouvernement norvégien à exploiter les technologies numériques « pour des politiques publiques plus efficaces, inclusives, ouvertes et axées sur les citoyens ». Les recommandations politiques du rapport fournissent des informations sur des domaines politiques importants tels que la gouvernance de l'administration numérique, le développement des compétences numériques au sein des services publics et le développement d'un secteur public qui reconnaît la valeur sociale, économique et stratégique des données publiques.

Quatre axes se dégagent de l'analyse de l'OCDE pour la Norvège :

- améliorer la gouvernance de la transformation numérique du secteur public, notamment en développant une approche plus transversale ;
- améliorer la gestion des TIC et la planification stratégique dans le secteur public ;
- passer d'une perspective centrée sur l'utilisateur à une perspective basée sur l'utilisateur qui le place (et sa contribution) au centre de la stratégie de prestation du service public, pour l'ensemble des processus (prototypage, choix du modèle de prestation, conception, essai, mise en œuvre, retour d'informations, refonte) ;
- construire un secteur public basé sur les données.

### // Les recommandations de l'OCDE pour la Norvège

- La Norvège devrait envisager de développer une stratégie numérique dédiée et intégrée
- Élaborer un cadre de gouvernance plus clair et plus structuré pour le gouvernement numérique, renforcer le leadership et définir des rôles plus clairs
- Veiller à ce que le cadre réglementaire favorise la réalisation de l'agenda numérique
- Renforcer la coordination avec le gouvernement local
- Renforcer le rôle du Conseil de la numérisation (Digitaliseringsrådet)
- Renforcer l'applicabilité des normes et directives numériques générales
- Tirer parti de l'utilisation de la Direction pour l'administration et les TIC (ou DIFI : Direktoratet for

forvaltning og IKT) et de la plate-forme de gestion de projet e-gouvernement

- Accroître la priorité accordée au développement du leadership et des compétences numériques et liées aux données dans l'ensemble du secteur public
- Établir une politique intégrée de prestation de services dans le cadre de la nouvelle stratégie du gouvernement numérique
- Envisager de donner la priorité au développement du rôle de la Norvège en tant que promoteur des services transfrontaliers entre les pays nordiques et baltes
- Définir une stratégie formelle de données publiques ouvertes avec les acteurs privés, publics et du troisième secteur
- Simplifier et rationaliser les pratiques de partage des données dans le secteur public pour éliminer les silos de données
- Définir une feuille de route pour le développement d'un secteur public axé sur les données

Source : OCDE, « Digital Government Review of Norway »

Pour en savoir plus :

OCDE, « Digital Government Review of Norway », OECD Digital Government Studies, septembre 2017 (en anglais) :

<http://dx.doi.org/10.1787/9789264279742-en>

Commission européenne, État de l'administration numérique en Norvège, avril 2017 (fiche en anglais) :

<https://joinup.ec.europa.eu/page/egovernment-factsheets#eGov2017>

Commission européenne, Digital Economy and Society Index (en anglais) :

<https://ec.europa.eu/digital-single-market/en/desi>

[Retour au sommaire](#)

## ACTUALITÉ

### >> Agenda des travaux du COEPIA

Réunion de la Formation spécialisée « Qualité de l'information administrative des usagers » (F/IA)	06/02/2018
Réunion de la Formation spécialisée « Publication administrative et édition publique » (F/PA)	14/02/2018
Réunion de la Formation spécialisée « Qualité de l'information administrative des usagers » (F/IA)	13/03/2018
Réunion de la Formation spécialisée « Qualité de l'information administrative des usagers » (F/IA)	20/03/2018

Janvier 2018							Février 2018							Mars 2018						
lu	ma	me	je	ve	sa	di	lu	ma	me	je	ve	sa	di	lu	ma	me	je	ve	sa	di
1	2	3	4	5	6	7				1	2	3	4				1	2	3	4
8	9	10	11	12	13	14	5	6	7	8	9	10	11	5	6	7	8	9	10	11
15	16	17	18	19	20	21	12	13	14	15	16	17	18	12	13	14	15	16	17	18
22	23	24	25	26	27	28	19	20	21	22	23	24	25	19	20	21	22	23	24	25
29	30	31					26	27	28					26	27	28	29	30	31	

F/PA

F/IA

F/DP

## ACTUALITÉ

### >> Initiatives

Cour des comptes	Rapport public annuel 2018 : tome I, chapitre 2, 1 : « <a href="#">Amplifier la modernisation numérique de l'État</a> »	07/02/2018
Gouvernement	<a href="#">1er comité interministériel à la transformation publique</a>	01/02/2018
Conseil des ministres	<a href="#">Communication</a> sur « L'aménagement numérique des territoires »	17/01/2018
Premier ministre	<a href="#">Circulaire</a> relative à la simplification du droit et des procédures en vigueur	12/01/2018
Loïc Cadet	« <a href="#">L'open data des décisions de justice</a> » - Rapport de la Mission d'étude et de préfiguration sur l'ouverture au public des décisions de justice	09/01/2018
Premier ministre	<a href="#">Décret n° 2017-1728 du 21/12/2017</a> relatif au procédé électronique prévu à l'article L. 112-15 du code des relations entre le public et l'administration (recommandé électronique)	23/12/2017
Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL)	« <a href="#">Comment permettre à l'Homme de garder la main ?</a> » - Rapport sur les enjeux éthiques des algorithmes et de l'intelligence artificielle	15/12/2017
Gouvernement	<a href="#">2e Conférence nationale des territoires</a> - dont : « Aménagement numérique des territoires »	14/12/2017
Secrétariat d'État chargé du numérique	« <a href="#">Ensemble pour un numérique inclusif</a> » - Stratégie nationale pour un numérique inclusif	12/12/2017
Direction interministérielle du numérique et du système d'information et de communication de l'État (DINSIC)	<a href="#">Programme de développement concerté de l'administration numérique territoriale</a> (DCANT) 2018-2020	12/12/2017
Premier ministre	<a href="#">Décret n° 2017-1677 du 08/12/2017</a> relatif au Conseil national du	10/12/2017

	numérique	
Éric Bothorel, Constance Le Grip (Assemblée nationale)	<a href="#">Rapport d'information sur le marché unique du numérique</a>	06/12/2017
Délégation générale à la langue française et aux langues de France	<a href="#">Rapport au Parlement sur l'emploi de la langue française 2017 - dont 1.2.2. : « Les travaux du COEPIA » (qualité de l'écrit administratif)</a>	04/12/2017

[Retour au sommaire](#)

Secrétariat du Conseil d'orientation de l'édition publique et de l'information administrative  
20, avenue de Ségur, Paris 7 - Adresse postale : 26, rue Desaix, 75727 Paris cedex 15, France  
[secretariat.coepia@dila.gouv.fr](mailto:secretariat.coepia@dila.gouv.fr) - [www.gouvernement.fr/coepia](http://www.gouvernement.fr/coepia) - @coepia\_info  
Directeur de la publication : Bernard PÉCHEUR  
ISSN 2267-9022 - Tous droits réservés

Vous recevez cette lettre parce que vous participez aux travaux du COEPIA, qu'un membre a souhaité vous la faire parvenir, ou que vous vous êtes abonné. Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique et aux libertés, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des informations à caractère personnel qui vous concernent. Ce droit s'exerce auprès du secrétariat du Conseil d'orientation.

Abonnement/désabonnement : [secretariat.coepia@dila.gouv.fr](mailto:secretariat.coepia@dila.gouv.fr)